



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 17 novembre 2021** à compter de **19 h**, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 22 avenue Broadway à Montréal-Est:**

- Permettre une marge latérale de 2.3 mètres (côté ouest).

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 208 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 10 150 rue Notre-Dame E. à Montréal-Est :**

- Permettre l'implantation d'un abri temporaire en cour avant;
- Permettre que l'abri temporaire soit visible de la rue.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

Notez qu'il est possible que cette séance soit tenue virtuellement conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre ou en présentiel au Centre récréatif Édouard-Rivet situé au 11 111, rue Notre Dame.

Donné à Montréal-Est, le 27 octobre 2021.

Roch Sergerie, avocat et OMA  
Greffier



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

### **DÉROGATIONS MINEURES**

Je soussigné Roch Sergerie, greffier de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 27 octobre 2021 du journal *Métro – Montréal-est – Pointe-aux-Trembles*.

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 27 OCTOBRE 2021.**

Roch Sergerie, avocat et OMA  
Greffier